



DEMANDE DE CARTE DE FLOTTE ESSO ET MOBIL

Type de carte :

Carte d'Affaires Esso et Mobil
 Idéale pour les entreprises ayant 10 véhicules ou moins qui souhaitent économiser, faciliter leur facturation et avoir les outils de base pour contrôler les achats.

Carte d'Affaires Esso et Mobil Première Plus
 Idéale pour les entreprises ayant plus de 10 véhicules qui ont besoin de rapports détaillés et d'outils de contrôle des achats personnalisés.

4 raisons de choisir le programme de cartes de flotte Esso et Mobil

- **Sécurité :** NIP requis à la pompe, surveillance de la fraude et alertes en temps réel, et bien plus
- **Contrôle des dépenses :** Gestion des dépenses par carte ou chauffeur, restrictions à certaines heures ou journées, limites selon le type de produit, le lieu ou le montant
- **Gestion de compte :** Accès en ligne facile et appli mobile, paiements en ligne
- **Service à la clientèle :** Service à la clientèle et assistance routière disponible en tout temps

CODE PROMOTIONNEL

Représentant
 Titre
 Courriel
 Téléphone

USAGE INTERNE SEULEMENT

Code de groupe ou de station
 ID employé

L'émetteur de la carte est WEX Canada, Ltd, filiale de WEX Bank en propriété exclusive, membre de la FDIC.

Renseignements sur votre entreprise

Dénomination sociale de l'entreprise (« Entreprise »)

Adresse de l'entreprise

Ville Province Code postal

TPS/TVH Téléphone Télécopieur

Classification type des industries N^{bre} d'années d'activité N^{bre} de véhicules

Forme juridique Dépenses mensuelles moyennes en carburant Revenu annuel brut

Cochez la case si l'Entreprise est exonérée de la taxe sur le carburant (un représentant vous fournira plus de détails).

Langue de correspondance préférée : Anglais Français

Contact de facturation

Prénom Nom de famille

Téléphone Courriel

Adresse de facturation

Ville Province Code postal

Autorisation de l'entreprise

En signant ci-dessous, je déclare et certifie que (1) je suis autorisé à lier l'Entreprise aux modalités de la présente offre et à l'Entente de crédit de la carte, disponible sur demande, et (2) je reconnais avoir lu et accepté, au nom de l'Entreprise, le Sommaire des principales modalités joint à cette demande.

Signature de la personne autorisée Date

Titre de la personne autorisée

Président Vice-président Trésorier Propriétaire Associé

Garantie personnelle

Une garantie d'un représentant ou d'un propriétaire admissible de l'entreprise (« Garant ») est requise pour les entreprises qui ne sont pas en activité depuis plus d'un an. Pour les entreprises en activité depuis plus d'un an, la fourniture d'une garantie peut faciliter l'approbation de la demande. Pour fournir une garantie personnelle, le Garant doit fournir les renseignements demandés et signer ci-dessous.

Prénom Nom de famille

Adresse de résidence

Ville Province Code postal

N^o d'assurance sociale (facultatif) Date de naissance

En signant ci-dessous, j'accepte les dispositions de garantie incluses dans le Sommaire des principales modalités joint à cette demande ainsi que les modalités de l'Entente de crédit de la carte, qui comprend une disposition d'arbitrage obligatoire.

Signature du Garant Nom (lettres moulées) Date

Coordonnées de l'utilisateur autorisé supplémentaire

Prénom Nom de famille

Téléphone Courriel

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MODALITÉS

FRAIS ASSOCIÉS À LA CARTE : PAR PROGRAMME

Type de frais	Carte d'Affaires Esso et Mobil	Carte d'Affaires Esso et Mobil Première Plus
Frais de configuration	Aucuns	Aucuns
Frais de carte mensuels	Aucuns	Aucuns
Frais de remplacement de carte	Aucuns	Aucuns
Frais de conversion monétaire	2 % de la valeur globale de la transaction	2 % de la valeur globale de la transaction
Frais pour halte routière	Aucuns	Aucuns
Frais de compte mensuels	Aucuns	Aucuns

* Des frais de 3 \$ peuvent s'appliquer pour les cartes à puce.

FRAIS ASSOCIÉS À LA CARTE : POUR LES DEUX PROGRAMMES

Reproduction de rapports	25 \$ par demande
Frais de recherche générale	15 \$ l'heure
Frais d'expédition accélérée	Coût variable
Frais de paiement retourné	50 \$ par retour*
Frais de réactivation	35 \$ par retour (jusqu'à un maximum de 35 \$ par mois)*
Frais de livraison papier	Exemptés
Intérêts	Si le paiement n'est pas effectué à temps, un taux d'intérêt de 2,0 % par mois, ce qui équivaut à un taux annuel de 24,0 %, s'appliquera et sera calculé au prorata, selon la période de facturation du Titulaire de compte.

* Ne s'applique pas aux Comptes de client.

Paiements électroniques : Nous vous encourageons vivement à choisir de recevoir vos relevés par voie électronique et à effectuer également vos paiements par voie électronique afin de vous assurer que chaque paiement est comptabilisé à la **date d'échéance indiquée sur votre facture**.

Le prix des autres produits et services est disponible sur demande ou indiqué sur les formulaires d'inscription ou dans les conditions d'utilisation que l'Entreprise doit accepter afin de recevoir ces autres produits ou services.

MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES

Demande : En soumettant la présente demande, l'Entreprise demande l'ouverture d'un compte commercial et, si le crédit est approuvé, une ou plusieurs cartes de flotte à utiliser par l'Entreprise et ses employés. L'Émetteur de la carte est WEX Canada, Ltd, filiale de WEX Bank en propriété exclusive, membre de la FDIC.

Modalités de crédit : L'Entreprise et le Garant acceptent les modalités énoncées dans l'Accord sur l'utilisation des cartes accompagnant la présente demande ou les cartes. En utilisant toute carte émise conformément à cette demande, l'Entreprise ou le Garant confirme son acceptation desdites modalités.

Rapports de solvabilité : L'Émetteur de la carte est autorisé à obtenir des rapports de solvabilité sur l'Entreprise et tout Garant auprès d'agences d'information sur la solvabilité et d'autres fournisseurs, de temps à autre, qui peuvent être utilisés avec (1) la présente demande de crédit, (2) les octrois de crédit sur ce compte, et (3) l'administration, la révision ou le recouvrement de ce compte.

Autres renseignements : L'Entreprise et le Garant autorisent l'Émetteur de la carte à obtenir des renseignements auprès des entreprises où l'Entreprise ou le Garant a ou a eu des comptes ainsi que toute référence fournie à l'Émetteur de la carte. Au besoin, l'Entreprise et le Garant fourniront à l'Émetteur de la carte une copie de leurs états financiers, incluant au minimum le bilan et l'état des résultats des deux dernières années.

Garantie : Le Garant garantit inconditionnellement, absolument et irrévocablement les obligations de l'Entreprise en ce qui concerne l'Accord sur l'utilisation des cartes, y compris le paiement intégral de tous les montants dus sur le compte. Cette garantie représente une garantie d'exécution et de paiement, et non simplement de recouvrement, et se poursuivra jusqu'à l'exécution intégrale de toutes les obligations de l'Entreprise en vertu de l'Accord sur l'utilisation des cartes. Les obligations du Garant sont des obligations primaires pour lesquelles le Garant est le débiteur principal, et elles ne sont pas limitées ou libérées par un acte de l'Entreprise, y compris toute incapacité, invalidité, faillite ou insolvabilité de l'Entreprise. La responsabilité du Garant en vertu de la présente garantie ne sera pas affectée si l'Émetteur de la carte modifie toute modalité de l'Accord sur l'utilisation des cartes, ou libère toute personne ou entité de toute responsabilité ou de toute garantie pour les obligations garanties. L'Émetteur de la carte n'est pas tenu d'exercer un recours, y compris contre l'Entreprise ou tout autre garant, avant d'appliquer la présente garantie. Le Garant renonce à tous les avis et à toutes les défenses de cautionnement, y compris les droits de présentation ou de demande de paiement, et les avis de déshonneur, de non-paiement et de protêt. Le Garant paiera à l'Émetteur de la carte, sur demande, tout montant dû par l'Entreprise en vertu de l'Accord sur l'utilisation des cartes.

Conformité à la législation fédérale : L'Émetteur de la carte accepte de se conformer à la législation fédérale obligeant toute institution financière à recueillir, à vérifier et à conserver les renseignements personnels permettant d'identifier chaque entreprise ou individu qui ouvre un compte. Ainsi, à l'ouverture d'un compte, l'Émetteur de la carte demandera à l'Entreprise le nom, l'adresse et d'autres renseignements qui lui permettront d'identifier l'Entreprise. L'Émetteur de la carte peut également demander d'autres documents d'identification pour le compte de l'Entreprise.

Autre : L'Émetteur de la carte peut contacter l'Entreprise et des individus à l'un des numéros de téléphone qui lui ont été fournis. Si le compte n'est pas acquitté comme convenu, l'Émetteur de la carte peut signaler la responsabilité du Garant à des agences d'évaluation du crédit ou à d'autres instances légalement autorisées à recevoir de tels renseignements. En plus de la méthode prévue dans l'Accord sur l'utilisation des cartes, l'Entreprise accepte que tout message relatif à la présente demande ou à l'Accord sur l'utilisation des cartes puisse être envoyé par courriel à l'adresse électronique fournie dans la présente demande ou à une autre adresse électronique normalement utilisée par l'Entreprise, et qu'il constitue, à toutes fins utiles, un avis « écrit » et « signé » par la partie qui le transmet.